

**AFFAIRE N° 4. - Relèvement du prix de vente de l'eau  
cubé d'eau - Emprunt de 100.000.000 de Frc CFA à contracter auprès  
de la C.C.C.E. pour le financement des travaux de renforcement de réseau  
de distribution d'eau potable de la Commune.**

M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 02.247 en date du 12 Juin dernier, M. le Directeur de la Société ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION m'a adressé un compte prévisionnel d'exploitation pour l'exercice 1957.

Compte tenu des charges de l'emprunt de 100.000.000 de Frc CFA contracté pour la réalisation des travaux d'entretien de la station de traitement de SAINT-DENIS et la construction d'un nouveau réservoir, l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION estime que le compte d'exploitation 1957 aura déficitaire d'environ 4.700.000 Frc CFA.

M. le Directeur Général de l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION estime qu'il est indispensable d'envisager une augmentation de prix de l'eau qui est vendue actuellement 10 Frc 00 le m<sup>3</sup>, toutes taxes comprises. Le total des ventes envisagé à millions de m<sup>3</sup>, il serait nécessaire, pour que le compte d'exploitation soit équilibré, d'augmenter l'eau de 1 franc par mètre cube afin de le porter à 11 Frc 00 ou 12 francs.

Par ailleurs, et pour le cas où la Commune déciderait, pour les nouveaux travaux à réaliser à la Réunion, qu'un emprunt de 100.000.000 de Frc CFA supplémentaire lui soit accordé et la Société E.E.R. devait accepter de prendre en charge ces emprunts il conviendrait qu'une telle augmentation soit décidée.

La Société ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION voudrait être fixée rapidement sur la position du Conseil Municipal à ce sujet afin de présenter éventuellement à son Conseil d'Administration le dossier concernant le nouvel emprunt.

**LE MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je crois que nous pouvons joindre à ce dossier l'affaire n° 5 de manière que vous compreniez mieux la question.

Je demande donc à M. BOURHIS de vous donner lecture de ce rapport.